

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

élus :

.....23.....

Conseillers en
fonction :

.....23.....

Conseillers
présents :

.....23.....

+ 19 procurations de vote

Séance ordinaire du 12 novembre 2025

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

Point 12 : Patrimoine - Dénomination des rues en Alsacien

Dans le cadre du maintien des traditions linguistiques alsaciennes ainsi que de la sauvegarde du patrimoine, la municipalité de Lampertheim souhaite inscrire en alsacien le nom des principales rues sur les panneaux du village. Après de longs échanges avec les bénévoles des Dorfgeschecht, les noms suivants ont fait l'unanimité.

L'objectif n'était pas de traduire les noms français en alsacien mais de se remémorer les noms que portaient ces rues au début du 20^e siècle.

A ce titre, il est proposé d'ajouter le nom alsacien aux rues suivantes :

- Rue des Peupliers : Pàppelraen
- Rue de Pfulgriesheim : Goldgaese/Goldgàss/Pàppelraen
- Place des Tilleuls : Beckergàss/Lengeplazl
- Rue du Boucher : Nàrdegàss
- Rue Etroite : Anggàss /Anggassl
- Rue de Mundolsheim : Mairieplazl/Stajgàss/Mehlgassl/Munsnerstressl
- Rue de l'Eglise : Kerichgàss/Kerichgassl/Bàchgassl
- Rue de Pfettisheim : Pfettseang /Düwegassl
- Rue Derriere les Cours : Henger de Heff
- Rue Principale : Nederang
- Rue Leh : Lehgàss/Heffgassl

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies – Urbanisme – Patrimoine – Histoire et mémoire – du
3 novembre 2025,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE les dénominations suivantes – plan en annexe :

- Rue des Peupliers : Pàppelraen
- Rue de Pfulgriesheim : Goldgaese/Goldgàss/Pàppelraen
- Place des Tilleuls : Beckergàss/Lengeplazl
- Rue du Boucher : Nàrdegàss
- Rue Etroite : Anggàss /Anggassl
- Rue de Mundolsheim : Mairiepazl/Stajgàss/Mehlgassl/Munsnerstressl
- Rue de l'Eglise : Kerichgàss/Kerichgassl/Bàchgassl
- Rue de Pfettisheim : Pfettseang /Düwegassl
- Rue Derriere les Cours : Henger de Heff
- Rue Principale : Nederang
- Rue Leh : Lehgàss/Heffgassl

CHARGE Madame le Maire de communiquer cette information aux services concernés et de procéder à l'installation de la signalisation correspondante,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Patrick MALTES

Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme.
Lampertheim, le 12 novembre 2025

Murielle FABRE

Maire de Lampertheim